

ARRÊTÉ DU 14 JUIN 2010

Prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain de Pringay

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123.13 et R 123.19,

VU la loi n° 83.630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du conseil municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête,

VU l'ordonnance en date du 25 mai 2010 de M. Le Président du Tribunal Administratif de NANTES désignant M Joël MEUNIER demeurant 30 rue Langevin Wallon 85 000 LA ROCHE SUR YON en qualité de commissaire-enquêteur,

ARRETE

Article 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain de Pringay

Article 2

L'enquête publique se déroulera durant 34 jours du 5 juillet 2010 au 7 août 2010 inclus.

Article 3

M. Joël MEUNIER domicilié 30 rue Langevin Wallon exerçant la profession d'adjoint chef de gendarmerie à la retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Article 4

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de Saint Germain de Pringay pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi 5 juillet au samedi 7 août inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du P.L.U. et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint Germain de Pringay

Signature

Cachet